fr

Press release | 30.09.2013

UE-Turquie

Les annonces du Premier Ministre turc constituent une avancée encourageante

Hélène FLAUTRE, coprésidente de la Commission Parlementaire Mixte UE-Turquie, a ainsi commenté les annonces de démocratisation du Premier Ministre turc :

"Le Premier Ministre turc Recep Tayyip Erdoğan a annoncé le contenu très attendu du "paquet de démocratisation". Nous accueillons favorablement ces projets de réformes qui vont dans le sens du renforcement du socle démocratique et des droits fondamentaux en Turquie.

Deux vieux tabous de la vie politique turque viennent aujourd'hui de tomber : le barrage électoral des 10%, qui rendait difficile la représentation de la diversité turque au Parlement, sera soumis au débat parlementaire. Les campagnes électorales pourront se dérouler en kurde, ce qui devrait permettre d'inclure toute la population dans le débat démocratique. Ensuite, l'éducation dans la langue maternelle kurde serait autorisée dans les écoles privées.

Ces mesures paraissaient encore difficilement envisageables il y a 6 mois. Ces avancées courageuses doivent être saluées. Le foulard islamique sera autorisé sur le lieu de travail, sauf pour les fonctionnaires en uniforme : c'est finalement la situation qui prévaut au Royaume-Uni et l'Europe ne devrait pas s'en alarmer.

Le message le plus prometteur est peut-être celui adressé aux Européens à la veille de l'ouverture du chapitre 22, rappelant que l'acquis communautaire constitue une référence vers laquelle tendent les réformes actuelles. Nous encourageons notamment la mise en place d'une autorité de lutte contre les discriminations, conforme aux exigences de la directive européenne du 29 juin 2000 sur la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique.

On appréciera aussi particulièrement en Europe la création d'un Institut des langues et cultures Rom.

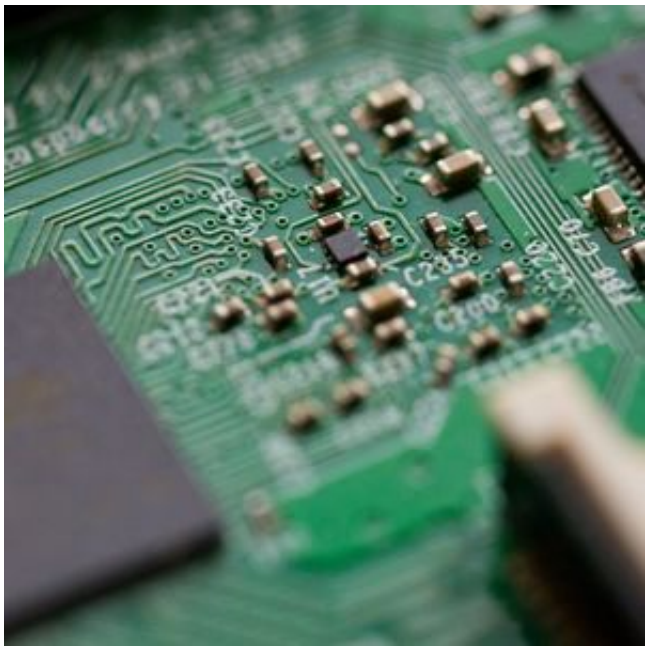
L'Europe doit encourager les progrès qui s'annoncent en Turquie en relançant au plus tôt les négociations d'adhésion : elle devrait notamment ouvrir le chapitre 23 sur la justice et les droits fondamentaux, sur lequel une ouverture se dessine aujourd'hui.

Ces annonces doivent maintenant être concrétisées dans le processus législatif et ne sauraient en rien se substituer à la nécessaire réforme de la constitution, notamment en matière de définition de la citoyenneté et de décentralisation."

Recommended

Press release

chris-ried



Digital Fairness Act falls short on addictive design

11.11.2026

Press release



[Ukrainian children in Russia: Parliament to call for u…]

11.11.2026

Press release

Redek Kozak



[Czech public media under attack - with Markéta Gregoro…]

11.11.2026

Press release



Greens/EFA in Vilnius: Lithuanian Presidency must lead…

05.11.2026

Please share

- E-Mail